

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence en citant le nom de Allah,  
Celui Qui accorde Sa miséricorde à toutes les créatures dans  
le bas monde mais aux seuls croyants dans l'au-delà, Celui  
Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

*La louange est à Allah le Seigneur des mondes,  
والصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ  
Que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés à  
notre maître Mouhammad le Messenger de Allah,  
ainsi que la préservation de sa communauté  
de ce que le Prophète craint pour elle.*

### ***Khoutbah n°1046***

Le vendredi 11 octobre 2019 correspondant au 12 safar 1441.

## ***Appeler au secours une créature n'est pas de l'association à Allah***

***Al-hamdou lil-Lahi<sup>1</sup> was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;  
ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Lah.***

La louange est à Allah, nous Le louons, nous recherchons Son aide, nous recherchons Sa bonne guidée, nous Le remercions, nous demandons qu'Il nous pardonne et nous nous repentons à Lui. Nous demandons que Allah nous préserve du mal de nos âmes et de nos mauvaises œuvres.

Celui que Allah guide, nul ne peut l'égarer et celui qu'Il égare, nul ne peut le guider. Je témoigne qu'il n'est de dieu que Allah, qu'Il est le Dieu unique et qu'Il n'a pas d'associé, qu'Il n'a pas de semblable, ni d'équivalent, ni d'égal, qu'Il n'a pas de limites, ni de corps, ni de membres, qu'Il est unique et qu'Il n'a besoin de rien, Il n'engendre pas et Il n'est pas engendré et Il n'a pas d'équivalent.

Et je témoigne que notre maître et notre bien-aimé, notre éminence et notre guide, celui qui est une source de joie pour nous, Mouhammad, est Son esclave et Son Messenger, celui qu'Il a élu et Son bien-aimé, celui que Allah a envoyé en tant que miséricorde pour les mondes, en tant que guide, annonciateur de bonnes nouvelles et avertisseur d'un châtement.

---

<sup>1</sup> Il s'agit des piliers selon Ach-Chafi'iy pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

Ô *Allah*, honore et élève davantage en degré notre maître *Mouhammad*, celui qui a appelé au bien et à la bonne guidée, celui qui a instauré pour sa communauté la voie de la réussite, celui qui lui a indiqué le chemin du succès, ainsi que sa famille et ses meilleurs compagnons.

Esclaves de *Allah*, je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de *Allah*, alors craignez *Allah*, vous, esclaves de *Allah*, en suivant Sa voie révélée, l'enseignement révélé de Son prophète, en œuvrant conformément à ce qu'il a amené, et empressez-vous dans les actes d'obéissance avant que votre vie ne s'achève, avant que votre terme n'arrive, pour obtenir les bonnes œuvres afin qu'elles soient plus lourdes dans la balance au Jour du jugement.

Notre Seigneur *tabaraka wata^ala* dit :

﴿ فَأَمَّا مَنْ ثَقُلَتْ مَوَازِينُهُ ﴿٦﴾ فَهُوَ فِي عِيشَةٍ رَاضِيَةٍ ﴿٧﴾ وَأَمَّا مَنْ خَفَّتْ مَوَازِينُهُ ﴿٨﴾ فَأُمُّهُ هَاوِيَةٌ ﴿٩﴾ ﴾

[sourat Al-Qari^ah / 6 à 9] (fa'amma man thaqoulat mawazinouh fahouwa fi ^ichatin radiyah wa'amma man khaffat mawazinouh fa'oummouhou hawiyah) ce qui signifie : « **Celui dont les bonnes œuvres seront plus lourdes dans la balance bénéficiera d'une vie aisée et satisfaisante, et celui dont les bonnes œuvres seront plus légères dans la balance, alors sa demeure sera l'enfer.** »

At-Tirmidhiyy a rapporté dans ses *Sounan* d'après *Abou Hourayrah*, que *Allah* l'agrée, que le Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit :

(( إِذَا مَاتَ ابْنُ آدَمَ انْقَطَعَ عَمَلُهُ إِلَّا مِنْ ثَلَاثٍ صَدَقَةٍ جَارِيَةٍ وَعِلْمٍ يُنْتَفَعُ بِهِ وَوَلَدٍ صَالِحٍ يَدْعُو لَهُ ))

('idha mata bnou 'Adama nqata^a ^amalouhou 'il-la min thalath, sadaqatin jariyah wa'ilmin yountafa^ou bihi wawaladin salihin yad^ou lah) ce qui signifie : « **Lorsque le fils de 'Adam meurt, [les récompenses de] ses actes s'interrompent, sauf ce qui lui parviendra de trois sources : une aumône qui court, une science dont on tire profit et un enfant vertueux qui lui fait des invocations.** »

Sa parole ('inqata^a ^amalouh) qui signifie : « [les récompenses de] **ses actes s'interrompent** » signifie que les actes accomplis en étant responsable, les actes pour lesquels on peut obtenir des récompenses sont interrompus par la mort de l'être humain, sauf les récompenses obtenues à partir de ces trois sources, qui sont des causes pour obtenir des récompenses.

Celui qui a laissé une science dont on continue de profiter, quand il meurt, une récompense lui parviendra autant de fois que les gens profiteront de cette science qu'il a laissée derrière lui après sa mort, car il aura été la cause de ce profit.

S'il a laissé une aumône qui court, c'est-à-dire par exemple qu'il a construit une mosquée, ou une école afin qu'on y enseigne une science utile, ou ce qui est de cet ordre, il lui parviendra des récompenses chaque fois que les gens profiteront de ce qu'il a fait, parce qu'il aura été la cause de ce profit.

Enfin, si son enfant vertueux fait une invocation en sa faveur, ou plus particulièrement, s'il invoque *Allah* qu'Il lui accorde une récompense semblable à celle de sa récitation du *Qour'an*, ou ce qui est de cet ordre, ce mort obtiendra une récompense en raison de la vertu de son fils, car sa vertu sera due à la bonne éducation qu'il lui aura donnée, et à l'enseignement qu'il lui aura assuré pour qu'il soit vertueux.

Quant à ce qui a été confirmé par l'observation directe et par *tawatour* et qui est arrivé à certains musulmans vertueux dans leur tombe, qu'ils y faisaient la prière ou qu'ils y récitaient le *Qour'an*, ces actes-là ne leur donnent pas de récompenses, car ils ne sont plus responsables. Le Messager de *Allah* *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a ainsi attiré l'attention de sa communauté sur le fait que les œuvres qui sont sources de récompenses seront interrompues par la mort des humains, alors qu'ils s'empressent donc d'accomplir des bonnes œuvres avant de mourir.

Et il n'y a pas dans ce *hadith* ce que prétendent certains, à savoir que le Prophète est mort et qu'il n'œuvrerait plus après sa mort, qu'il ne serait plus d'aucun profit et qu'il ne serait pas permis de l'appeler après sa mort en disant : « *Ya Mouhammad !* » ou « *Ya Raçoula l-Lah !* ». Ils prétendent même que ce serait une sorte de *chirk*, une sorte d'association à Dieu qui ferait sortir de l'Islam. La prétention de ces gens-là est contraire à la croyance des musulmans, qu'ils fassent partie des musulmans des trois premiers siècles –des *Salaf*– ou des musulmans des siècles suivants –des *Khalaf*–. Ces gens-là prétendent argumenter leur fausse prétention avec ce *hadith* :

(( إِذَا مَاتَ ابْنُ آدَمَ انْقَطَعَ عَمَلُهُ إِلَّا مِنْ ثَلَاثٍ ))

(*'idha mata bnou 'Adama nqata^a ^amalouh*) ce qui signifie : « **Lorsque le fils de 'Adam meurt, [les récompenses de] ses actes s'interrompent, sauf ce qui lui parviendra de trois sources.** »

Il n'y a pas dans ce *hadith* de preuve en faveur de ce qu'ils prétendent. En effet, ce *hadith*, comme nous l'avons indiqué plus haut, signifie que les actes dont la personne est responsable, pour lesquels elle peut avoir des récompenses, s'interrompent, et non pas que le mort serait comme un bout de bois après son enterrement, qu'il ne sentirait plus rien, qu'il n'entendrait plus ou qu'il ne dirait plus rien du tout. Comment en serait-il ainsi alors qu'il a été confirmé selon *Ibnou Majah* et d'autres, que le Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* est vivant dans sa tombe et que les actes de sa communauté lui sont exposés. Quand il voit du bien, il remercie *Allah* pour cela et quand il voit autre chose, il demande le pardon en leur faveur. Il a également été confirmé qu'il rend le *salam* à ceux qui lui passent le *salam* auprès de sa tombe, et que lorsque quelqu'un qui est au loin lui passe le *salam* celui-ci lui est transmis.

D'autre part, nous avons vu dans un discours précédent, à l'occasion de l'Ascension –*Al-Mi'raj*–, comment notre Maître *Mouça* a profité à la communauté de *Mouhammad* en suggérant à notre Maître *Mouhammad* de demander à *Allah* l'allègement du nombre des prières obligatoires. Au lieu de cinquante, le nombre des prières obligatoires a été réduit à cinq prières par jour et nuit. Il y a en tout cela autant de preuves claires qu'un mort peut être profitable après sa mort, par la volonté de *Allah* *tabaraka wata^ala*.

Quant à ce que font certains individus sans vergogne, quand ils accusent les musulmans de mécréance parce qu'ils appellent au secours le Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* lorsqu'ils ont des épreuves, leur accusation est sans fondement. En effet, si une personne vivante profite à celle qui l'appelle, elle lui profite par la volonté de *Allah*, parce qu'elle est simplement une cause. Quant à Celui Qui crée le profit et la nuisance, c'est *Allah ta^ala*, parce qu'il n'est de créateur de quoi que ce soit si ce n'est *Allah*. Un mort également peut profiter à quelqu'un qui l'appelle, et ce par la volonté de *Allah*, en étant une cause de profit pour lui, grâce à l'invocation qu'il adresse à *Allah* pour qu'Il règle l'affaire de celui qui l'appelle au secours. Ainsi, les morts et les vivants sont équivalents dans le fait que tous deux n'ont aucune part dans la création du profit ou de la nuisance, mais qu'ils ne sont, tous deux, que des causes, alors que le Créateur du profit et de la nuisance, c'est *Allah ta^ala Lui seul*.

À vous qui vous précipitez pour déclarer mécréante la population musulmane, faites une pause un instant pour réfléchir. Lorsque vous êtes malade et que vous prenez un médicament et que vous guérissez, n'est-ce pas que la guérison est par la création de *Allah* ? N'avez-vous pas pris un médicament qui est une cause pour la guérison ? Est-ce que vous dites de vous-même que vous avez attribué un associé à *Allah* parce que vous avez pris un médicament qui est une cause de guérison ? Nous ne pensons pas que vous oserez le dire ! Donc, si en prenant un médicament fabriqué par telle ou telle personne, on n'attribue pas d'associé à *Allah*, en le prenant en tant que cause de guérison, tout en ayant la certitude que c'est *Allah* Qui est le Créateur du profit et de la nuisance, de la maladie et de la guérison, comment alors déclarent-ils mécréant celui qui prend le Messager de *Allah* comme cause pour obtenir ce qu'il souhaite ?!

Mes frères de foi, les compagnons, que *Allah* les agrée, ont bien compris du Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* le caractère permis d'appeler au secours le Prophète après sa mort. Entre autres, il y a *^Abdou l-Lah Ibnou ^Oumar* que *Allah* l'agrée lui et son père, et d'autres qui l'ont fait. *Al-Boukhariyy* a ainsi rapporté dans son livre *Al-'Adabou l-Moufrad* au chapitre « *Ce que l'homme dit lorsque sa jambe est engourdie* » que *Ibnou ^Oumar* avait souffert d'engourdissement à sa jambe –*khadar*–, c'est-à-dire que sa jambe s'était comme paralysée. Un homme lui avait dit : « *Cite la personne que tu aimes le plus !* » c'est-à-dire : puisse cette mention être une cause pour ta guérison. *^Abdou l-Lah Ibnou ^Oumar* avait alors dit : « ***Ya Mouhammad !*** » Fin de citation. Dans la version rapportée par *Ibnou s-Sounniyy*, il a dit : « ***Ya Mouhammadah !*** » C'est alors qu'il s'est relevé et qu'il a pu marcher à nouveau Fin de citation. Dans une autre version également, il a dit : « ***Ya Mouhammad !*** » et c'est comme s'il a été délivré d'une entrave<sup>2</sup>. Fin de citation. Cela veut dire que ce handicap semblable à la paralysie s'en est allé. Ce qui est arrivé de la part de *^Abdou l-Lah Ibnou ^Oumar*, c'est un appel au secours adressé au Messager de *Allah*, avec les termes : « ***Ya Mouhammad !*** » Alors que chez ces gens sans vergogne, qui se précipitent à déclarer les musulmans mécréants, l'appel au secours adressé au Prophète après sa mort –*l'istighathah*– serait une association à Dieu c'est-à-dire du *chirk* ! Que diront-ils après toutes ces preuves ? Vont-ils abandonner leur avis qu'il

---

<sup>2</sup>Il a comparé son redressement à celui d'un chameau dont les pattes étaient entravées, que l'on délivre et qui se redresse d'un seul coup.

faudrait déclarer mécréante toute personne qui appelle « Ô *Mouhammad* ! » ? Ou accuseront-ils *Abdou l-Lah Ibnou Oumar* de pratiquer le *chirk* ? Ce grand compagnon au sujet duquel le Prophète a dit qu'il était un homme vertueux –*salih*– ?

Mes frères de foi, ce n'est pas l'association à *Allah* quand les musulmans disent lors d'une épreuve : « *Ya Mouhammad* ! » –« Ô *Mouhammad* ! »–. Cela veut simplement dire : Ô toi le Messager de *Allah*, viens à notre secours en invoquant Dieu pour qu'Il nous délivre de notre tourment.

Mes frères de foi, quelqu'un commettrait de l'association à Dieu s'il demandait qu'une créature lui crée quoi que ce soit, c'est-à-dire que cette créature lui fasse passer quelque chose du néant à l'existence, tout comme *Allah ta'ala* crée, ou s'il demandait à une créature de lui pardonner ses péchés, car *Allah ta'ala* dit :

﴿ هَلْ مِنْ خَلْقٍ غَيْرِ اللَّهِ ﴾

[*sourat Fatir* / 3] (*hal min khaliqin ghayrou l-Lah*) ce qui signifie : « **Y-aurait-il un créateur autre que Allah ?!** » Et *Allah ta'ala* dit :

﴿ وَمَنْ يَغْفِرُ الذُّنُوبَ إِلَّا اللَّهُ ﴾

[*sourat 'Ali 'Imran* / 135] (*waman yaghfirou dh-dhounouba 'il-la l-Lah*) ce qui signifie : « **Qui d'autre que Dieu pardonne les péchés ?!** »

N'est-ce pas que *Jibril* a dit à la Dame *Maryam* :

﴿ لِأَهَبَ لَكَ غُلَامًا زَكِيًّا ﴾

[*sourat Maryam* / 19] (*li'ahaba laki ghoulaman zakiyya*) ce qui signifie : « **Afin que je te fasse don d'un enfant vertueux.** »

Celui Qui fait don de l'enfant, à savoir *Iqa*, à *Maryam*, en réalité c'est *Allah*. Sauf que *Allah* a fait que *Jibril* soit une cause et *Jibril* a attribué à lui-même l'acte de donner cet enfant.

Il en est de même pour celui qui dit : « Ô Messager de *Allah* » –« *Ya Raçoula l-Lah* »–. Il sait pertinemment que le Créateur de l'aide, c'est *Allah*, mais que le Messager de *Allah* peut être une cause.

C'est à partir de là que l'on comprend et que l'on prend conscience de la gravité de l'outrance, de l'égarement et de l'exagération de ceux qui déclarent mécréants ceux qui font le *tawassoul* et l'*istighatah*, du simple fait qu'ils disent : « *Ya Raçoula l-Lah daqat hilati 'aghithni* » qui veut dire « Ô Messager de *Allah*, je ne vois plus de solution, vient à mon secours ! », ou toute autre expression de cet ordre. Avec ces fausses accusations, ils se rendent licite le sang et les biens des musulmans, tout cela pour propager la discorde sur terre, pour semer le mal et la dissension.

C'est l'aide de *Allah* que nous recherchons pour contrer ces gens et leurs semblables, et à qui mieux que *Allah* pourrait-on se fier ? Il est Celui Qui accorde la victoire.

Ayant tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.

**Second Discours<sup>3</sup> :**

*Al-ḥamdou lil-Lāhi waṣ-ṣalātou was-salamou ^alā sayyidina Mouḥammadin raṣouli l-Lāh ;  
ya ‘ayyouha l-ladhīna ‘amanou t-taqou l-Lāh.*

*Allāhoumma għfir lil-mou’minīna wal-mou’minat.*

Évoquez *Allāh Al-^Adhīm*, Il vous rétribuera, remerciez-Le, Il vous augmentera en bien, demandez Son pardon, il vous pardonnera, craignez-Le, Il vous accordera des issues.

Et annonce la prière – ‘*Aqimi ṣ-salah*.

---

<sup>3</sup> Il s’agit des piliers selon *Ach-Chafi^iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.